

## C.A.L Karaté

Club Athlétique de l'Haÿ les Roses



Tél. 06 99 27 60 41

[www.cal-karate.fr](http://www.cal-karate.fr)

mail : [calkaratelhay@gmail.com](mailto:calkaratelhay@gmail.com)

PHOTO

## Bulletin d'inscription Saison 2018/2019

Nom(s), Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'accident : \_\_\_\_\_

Pièces jointes : PHOTO  CERTIFICAT MEDICAL

Possédez-vous votre passeport sportif : OUI - NON (rayer la mention inutile)

En signant ce bulletin d'inscription, l'adhérent s'engage à payer sa cotisation, participer aux entraînements régulièrement, prévenir en cas d'absence, respecter le lieu et les équipements qu'il utilise, respecter le règlement intérieur du club, amener son équipement personnel.

**J'autorise le C.A.L. Karaté de l'Haÿ-les-roses à diffuser mon image** sur le site internet du club et dans toutes publications et sur tous supports, ayant pour cadre la promotion et la présentation du club :

OUI  - NON

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent, précédé de la mention lu et approuvé.

(Signature des parents pour les mineurs)

# C.A.L Karaté

Club Athlétique de l'Haÿ les Roses



Tél. 06 99 27 60 41

Site: [www.cal-karate.fr](http://www.cal-karate.fr)

Mail : [calkaratelhay@gmail.fr](mailto:calkaratelhay@gmail.fr)

PHOTO

## Règlement intérieur

### Saison 2018 2019

#### Préambule :

Le Karaté est un art martial qui, comme toute activité, même si elle est pratiquée en temps que loisir, nécessite un minimum d'investissement personnel et le respect de certaines règles. Ces deux conditions sont sine qua non à la bonne progression du pratiquant et du groupe dont il fait partie.

#### Règlement intérieur :

- 1) Chaque adhérent, est tenu de posséder son équipement personnel (voir descriptif en bas de page).
- 2) Le karatégi et les gants doivent être lavés régulièrement.
- 3) Veillez à avoir une bonne hygiène au niveau des pieds, pour éviter d'attraper des mycoses et d'incommoder vos partenaires.
- 4) Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés courts et propres pour éviter les blessures.
- 5) Pour des raisons d'assurances, après une absence de plus d'un mois ou une absence provoquée par un accident lors des entraînements ou en dehors de ces derniers, un certificat médical sera exigé pour la reprise des cours. (Réglementation de la Fédération Française de Karaté). Sans présentation de ce document l'élève ne pourra pas reprendre son activité car il ne sera plus couvert par les assurances du club et de la fédération.
- 6) Aucun objet tels que : montre, bracelet, collier, bague, boucles d'oreilles etc. ne devra être porté pendant les cours.
- 7) Les parents doivent venir reprendre leurs enfants au dojo. Aucun enfant n'est autorisé à quitter seul l'enceinte du dojo.
- 8) Horaires : Les horaires de début et de fin de cours, doivent être scrupuleusement respectés (sauf dérogation du professeur) car nous partageons les dojos avec d'autres activités.
- 9) Absences : En cas d'absences répétées ou de comportements nuisants à la bonne progression du groupe, le professeur après concertation avec l'intéressé, ou ses parents pour les mineurs, fera part du problème au bureau du CAL karaté. Après étude du problème, des sanctions pourront être prises (exclusion temporaire et si besoin radiation définitive sans remboursement des cotisations).
- 10) Pour les mineurs, chaque absence devra être justifiée par un mot des parents. Le professeur tient à jour une feuille de présence consultable par tous et à tout moment.
- 11) Ne laisser aucun effet personnel dans les vestiaires pendant les cours.
- 12) Ne pas courir, crier ou faire du bruit dans les couloirs et dans les vestiaires (d'autres cours ont lieu aux mêmes horaires que le karaté et certaines activités nécessitent un minimum de calme).
- 13) Sauf autorisation du professeur, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. Ils doivent attendre leurs enfants à l'extérieur du Dojo.
- 14) Les compétiteurs devront obligatoirement venir s'entraîner aux cours du samedi, **sinon ils ne seront pas inscrits aux compétitions. (sauf absences justifiées)**

#### Equipement demandé lors des cours et des compétitions

Tranche d'âge	Tenue	Gants	Coquilles	Protège dents	Protège tibias	Ceinture
<b>7 à 8 ans inclus</b>	Karatégi	Obligatoire	Obligatoire			Fourni
<b>9 à 11 ans inclus</b>				Recommandé	Recommandé	
<b>12 à 17 ans inclus</b>				Obligatoire		
<b>Adultes à partir de 18 ans</b>				Obligatoire		

Tous les équipements officiels pour les compétitions sont fournis par le club (gants, casques, ceintures, protèges pieds)  
Prévoir une paire de tongs ou sandalettes, pour tout déplacement en dehors du tatami (hygiène et sécurité)

Club affilié à la fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires et agréé par le ministère de la jeunesse et des sports  
Siège Social : Foyer Municipal des Sports "Maurice AUBIN" 42 avenue du général de Gaulle 94240 l'Haÿ les Roses

## C.A.L Karaté

Club Athlétique de l'Hay les Roses



[www.calkarate.fr](http://www.calkarate.fr)

mail : [calkaratelhay@gmail.com](mailto:calkaratelhay@gmail.com)

PHOTO

## Autorisation parentale pour les mineurs

Nom(s), Prénom(s) :

---

Père  - Mère  - Tuteur

Nom(s), Prénom(s) :

---

**Autorise le C.A.L. Karaté de l'Hay-les-roses à utiliser l'image de mon enfant** , Sur le site internet du club, et dans toutes publications et sur tous supports, ayant pour cadre la promotion et la présentation du club.

OUI  - NON

**Autorise mon enfant à participer aux compétitions de karaté de la Saison 2017/2018** ainsi que la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant les manifestations.

OUI  - NON

**Autorise mon enfant à rentrer seul après les cours.**

OUI  - NON

### Autorisation en cas d'accident

J'autorise les dirigeants et entraîneurs responsables à faire transporter à l'hôpital et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale d'urgence rendue nécessaire par l'état éventuel de mon enfant.

Date : \_\_\_\_\_

Signature, précédé de la mention lu et approuvé.



Tél. 06 99 27 60 41

Site : [www.cal-karate.fr](http://www.cal-karate.fr)

mail : [calkaratelhay@gmail.com](mailto:calkaratelhay@gmail.com)

Visitez le site du club : [www.cal-karate.fr](http://www.cal-karate.fr)

Adresse mail : [calkaratelhay@gmail.com](mailto:calkaratelhay@gmail.com)

### Lieux d'entraînements à l'Haÿ les Roses

Gymnase de la Vallée-aux-Renards angle rue de l'ancienne Ecole rue Jean Moulin ; Gymnase Lallier 49, rue Paul Hochart

Tranches d'âge	Nombre de cours par semaine	Lieux		Jours et heures
7 ans (au plus tard au 31 décembre 2010) à 8 ans inclus	1 cours	ou	Vallée aux Renards	Mercredi 18h00 à 19h00
			Lallier	Mardi 18h00 à 19h00
9 à 13 ans inclus	2 cours	ou	Vallée aux Renards	Lundi 19h00 à 20h00 Mercredi 19h00 à 20h00
			Lallier	Mardi 19h00 à 20h00 Jeudi 19h00 à 20h00
14 à 21ans inclus	2 cours	et	Lallier	Mardi 20h30 à 22h00
			Lallier	Jeudi 20h30 à 22h00
Adultes à partir de 18 ans	2 cours	Vallée aux Renards		Lundi 20h00 à 21h30 Mercredi 20h00 à 21h30
A partir de 9 ans	entraînement compétition facultatif	Lallier		Samedi Combat : 14h00 à 15h00 kata : 15h00 à 16h00

Le cours compétition est facultatif et ne peut être suivi que sur avis favorable du professeur.

Réduction de 20% sur le prix des cours de la deuxième inscription et de 30% sur le prix des cours de la troisième inscription dans le même foyer fiscal. Cette réduction s'entend hors licence et hors cotisation.

### TARIFS

Tranches d'âge	Cours	Adhésion	Licence	Total en Euros
7 à 8 ans	72,00	11,00	37,00	<b>120,00</b>
9 à 13 ans	107,00	11,00	37,00	<b>155,00</b>
14 à 17 ans	144,00	11,00	37,00	<b>192,00</b>
Etudiants	169,00	11,00	37,00	<b>217,00</b>
Adultes	217,00	11,00	37,00	<b>265,00</b>

### Inscriptions :

Le dimanche 09 septembre 2018 au forum des sports de 10h à 17h00, situé aux tennis couverts 42 avenue du Général de Gaulle, aux heures de cours et toute l'année en fonction des places disponibles.

Reprise des cours : Au gymnase de la Vallée-aux-Renards : lundi 17 septembre 2018 à 19h00

Au gymnase Lallier : mardi 18 septembre 2018 à 18h00

### Pièces à fournir :

**1 photo d'identité, 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique du karaté**

**Siège Social : Foyer Municipal des Sports "Maurice AUBIN" 42 avenue du général de Gaulle 94240 l'Haÿ les Roses**

**Club affilié à la Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires (FFKAMA)**

**Tous nos professeurs sont diplômés d'état**